

Dakar, le 31 JAN. 2024

## AVIS AUX USAGERS

### DE LA PLATEFORME ORBUS-INFINITY

GAINDE 2000 porte à la connaissance de la communauté des acteurs portuaires de l'effectivité de la généralisation du Guichet Unique de Dématérialisation des formalités d'enlèvement depuis ce **01<sup>er</sup> février 2024**.

Le démarrage de la facturation des services sera effectif à compter du **15 Février 2024**. Cela en vue de permettre l'harmonisation des différents systèmes de facturation.

Veillez noter que cette première étape dans la mise en œuvre du Guichet Unique concerne exclusivement l'enlèvement des conteneurs et des véhicules. Le vrac, le transit et l'export seront introduits progressivement d'ici le **31 Mars 2024**.

GAINDE 2000 renouvelle sa disponibilité à l'endroit des acteurs portuaires pour faciliter leur appropriation rapide de cet outil.

Pour toute information, veuillez contacter la hotline de « **ORBUS Infinity** » par téléphone au **33 922 45 55**.

PJ : Grille de tarification.

#### Destinataires :

- M. le Président de CAP Sénégal ;
- M. le Président du CDCDS ;
- M. le Président de l'USETTA ;
- M. le Président du SATS ;
- Mme la Présidente du SACS ;
- M. le Président du SEMPOS ;
- M. le Président de l'UNACOIS JAPPO ;
- M. le Président de l'UNACOIS YESSAL.
- M. le Président de l'ASTAP ;
- M. le Président du MDES ;
- M. le Président du CNP ;



#### **GAINDE 2000**

Groupement d'Intérêt Economique  
Capital social : 300 000 000 FCFA  
RC N° SN DKR 2002B1149  
NINEA 0021516952G6

1, Allées Thierno Seydou N. TALL- Point E  
Immeuble ORBUS - 5ème étage  
BP. 6856 Dakar Etoile - Sénégal

Tél : (221) 33 859 39 99  
Fax : (221) 33 824 17 24  
[www.gainde2000.sn](http://www.gainde2000.sn)

- M. le Président du CNES ;
- M. le Président de l'ACIS ;
- M. le Président de la CCIAD
- M. le Président de l'Union des Chambres de Commerce ;
- M. le Président de CIS ;
- M. le Président de l'ASCOSSEN ;
- M. le Président de GES.

L'Administrateur Général



Ibrahima Nour Eddine DIAGNE

## GRILLE DE TARIFICATION

### CONTENEUR & VEHICULE

Éléments de Facturation	TYPE	TARIFICATION
IMPORT	EVP	15 000 FCFA
	VEHICULE	10 000 FCFA
TRANSIT*	EVP	4 500 FCFA
	VEHICULE	3 000 FCFA
EXPORT*	EVP	4 500 FCFA
	VEHICULE	3 000 FCFA

### VRAQUIER

Éléments de Facturation	TYPE	TARIFICATION
IMPORT	VRAC PAR TONNE	100 FCFA
TRANSIT*	VRAC PAR TONNE	30 FCFA
EXPORT*	VRAC PAR TONNE	30 FCFA

\*La tarification du Transit et de l'Export correspond à 30% du prix de l'Import soit une réduction de 70%.

Fait à Dakar, le 25 DEC. 2011

L'Administrateur Général

Ibrahima Nour Eddine DIAGNE